



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 10 novembre 2011 -

Annulation de la répartition de la zone de secours de la Province de Liège : la Ministre Turtelboom répond à Katrin Jadin.

Voici le contenu de la réponse de la Ministre de l'Intérieur.

La Ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom tient à souligner dans sa réponse que cette annulation ne concerne que la Province de Liège, et n'aura aucune conséquence sur les 9 autres Provinces du pays. Toutefois, elle concerne l'ensemble des zones de secours de cette Province.

Cette annulation s'explique par le fait que l'avis des autorités des différentes communes, exigé par l'article 15, §1^{er} de la loi du 15 mai 2007 et qui doit être recueilli par le Comité consultatif provincial n'émane pas de l'organe compétent, à savoir du conseil communal des communes concernées.

La Ministre a demandé, suite à cette annulation, au Gouverneur de recommencer la procédure à son début en veillant à ce que les 84 conseils communaux de la Province soient consultés. Michel Forêt s'est immédiatement mis au travail en organisant une session d'information pour les bourgmestres qui a eu lieu ce mardi 8 novembre. De cette réunion, il ressort qu'un comité consultatif provincial aura lieu dans le courant du premier trimestre 2012.

La Ministre assure que l'annulation des zones de secours en Province de Liège n'aura pas d'incidence sur les investissements qui ont été réalisés : les conventions PZO de toutes les zones ayant été approuvées, les subsides qui y sont liés leurs seront versés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02